Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Préserver et renforcer le réseau de haies bocagères

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Métropole Rouen Normandie

Services de la collectivité associés : Direction Adjointe à l'Environnement : Service Milieux Naturels

Budget : 200 000 €

Partenaires financiers : Région Normandie, Union Européenne (FEDER)

Partenaires techniques : Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande, Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, Réseau des CIVAM Normands, CUMA Haies'nergie & Territoires, Association EDEN, les Syndicats de bassin versant, communes, exploitants et propriétaires agricoles

Date de début : 01/01/2021

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : 31/12/2026

Objectifs :

Le bocage est un paysage agraire typique de Normandie. Sur le territoire de la Métropole, le réseau de haies a été estimé à environ 750 km.

La Métropole Rouen Normandie a souhaité mettre en place une politique de protection de son patrimoine naturel et paysager. Les haies bocagères, ainsi que les mares, ont été protégées dans le PLUi de la Métropole adopté le 13 février 2020. L'arrachage des haies identifiées est interdit en application de l'article L151-23 du code de l'urbanisme.

Pour préserver et renforcer le réseau de haies bocagères comme élément du paysage, la Métropole a répondu en 2018 à un appel à projet « Plantation de haies et restauration du Bocage Normand » de la Région Normandie. Ainsi 9 km de haies ont été plantés entre 2019 et 2021.

Dans sa charte de la biodiversité adopté le 8 décembre 2021, la Métropole a souhaité poursuivre la préservation et le renforcement du réseau de haies bocagères à travers un programme d'actions ambitieux avec plusieurs objectifs :

- Améliorer la connaissance du réseau de haies bocagères,
- Préserver, protéger, restaurer et valoriser le réseau de haies bocagères,
- Soutenir les agriculteurs pour gérer durablement leur patrimoine bocager,
- Densifier le réseau de haies en zones naturelles et agricoles, pour la biodiversité et le paysage,
- Soutenir la filière bois bocager comme bois énergie.

Mesures mises en œuvre :

- Améliorer la connaissance du réseau de haies bocagères :

La Métropole souhaite mettre en place un dispositif de caractérisation des haies sur son territoire en partenariat avec l'Université Rouen Normandie et plus particulièrement le laboratoire Ecodiv. Les étudiants des différents parcours universitaires (Licence 3, Master 1 et Master 2) pourront participer à la caractérisation et à l'analyse paysagère, écologique et fonctionnelle du réseau de haies bocagères.
Cette étude universitaire et les données à disposition (Trame verte et bleue, axe de ruissellement, occupation des sols, PLUi, BD TOPO IGN, etc.) permettront d'élaborer des documents stratégiques à l'échelle communale afin d'orienter les zones à enjeux pour la préservation et la plantation de haies.

- Poursuivre le programme de plantation de haies :

En partenariat avec les communes, la Métropole étudiera les possibilités de densifier le réseau de haies bocagères avec tous les propriétaires et exploitants agricoles de chaque commune. Ces projets de plantation devront répondre aux enjeux de renforcement des corridors écologiques et de la biodiversité, mais aussi de ruissellement et d'érosion des sols en lien avec les syndicats de bassin versant.
Une attention particulière sera portée pour le choix des essences et l'origine des plants dans les opérations de plantation de haies, en lien avec le label Végétal local.
Les travaux seront menés sous maitrise d'ouvrage de la Métropole après conventionnement avec les propriétaires ou exploitants agricoles.

- Accompagner les propriétaires et les exploitants agricoles pour la gestion durable de leur patrimoine bocager et soutenir la filière bois bocager

Il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement de ces partenaires d'un bout à l'autre de la filière en travaillant en étroite collaboration avec les acteurs normands.
En partenariat avec par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime notamment, la Métropole poursuivra la participation financière à la réalisation de plans de gestion durable des haies afin d'inciter les agriculteurs.
De plus, la Métropole souhaite développer le label Haies et également étudier la mise en œuvre sur son territoire d'ORE pour les protéger.
Enfin pour soutenir la diversification des agriculteurs et le développement d'une économie de proximité, la Métropole souhaite accompagner et inciter les gestionnaires de haies à valoriser le bois bocager au sein

des chaufferies bois du territoire et en s’appuyant sur les associations locales

Résultats / impact pour la biodiversité :

Avec l’appel à projet de la Région Normandie, 9 km de haies ont été plantés entre 2019 et 2021. La Métropole souhaite sur la période 2022/2026, planter 20 km de haies supplémentaires.

Afin d’agir sur les continuités écologiques et densifier la trame bocagère, les projets de plantation s’appuieront sur les documents stratégiques à l’échelle communale pour orienter les zones à enjeux à préserver ou densifier.
Une attention particulière sera menée pour le choix des essences et l’origine des plants dans les opérations de plantation de haies, en lien avec le label Végétal local.

De nombreux agriculteurs ou propriétaires agricoles souhaitent intégrer les haies dans leur système agricole afin de lutter contre la perte de biodiversité, l’érosion des sols, les inondations et les ruissellements. Il est donc nécessaire de poursuivre l’accompagnement de ces partenaires d’un bout à l’autre de la filière en travaillant avec eux les plans de gestion durable des haies.

Ainsi, les haies pourront remplir leurs rôles d’habitats naturels :

- Lieux d’hébergement d’une faune et une flore diversifiées,
- Lieux de nidification,
- Ressources alimentaires,
- Corridors écologiques et paysage

Coordonnées

Rouen

Liens utiles

En savoir sur le projet
www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Audrey BLONDEL
audrey.blondel@metropole-rouen-normandie.fr